Article 31 du Règlement

Hier soir, à propos du projet de loi sur l'assurancechôm age, le ministre des Pêches a dit ceci: «Apparemment, toute personne qui quitte un emploi est victime de harcèlement sexuel. Il doit y avoir un nombre effarant de travailleurs séduisants. Personnellement, je n'ai jamais été victime de harcèlement sexuel. Si cela devait m'arriver, vous pouvez être certains que je voudrais que tout le monde sache que l'on m'a rendu un tel hommage.»

À l'intention des autres créatures des bas-fonds qui s'esclaffaient, le ministre a ajouté que, s'il avait été victime de harcèlement sexuel, il voudrait faire savoir à tout le monde qu'il a eu cette chance.

C'est une déclaration odieuse. Encore une fois, le ministre a montré son incompréhension la plus totale des questions qui préoccupent les Canadiennes. Encore une fois, nous constatons à quel point l'interprétation de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage laissera à désirer.

Le ministre des Pêches doit s'excuser auprès de toutes les victimes de harcèlement sexuel d'avoir traité à la légère une question aussi grave. Le fait que le Crosbisaure se promène sans laisse ni muselière n'amuse plus personne, exception faite de la Chambre de commerce de Terre-Neuve.

• (1110)

LE PARTI LIBÉRAL

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Madame la Présidente, les libéraux viennent encore de faire une volteface. La semaine dernière leur chef a dit qu'il comptait abolir la TPS. On a dit dans les médias que cette taxe des libéraux serait minable: cachée, injuste et s'appliquant à l'alimentation.

Néanmoins, le chef libéral, prenant la parole à l'Empire Club de Toronto cette semaine, a avoué que les contribuables devraient attendre 12 mois après les prochaines élections pour connaître les détails. Les Canadiens exigent la vérité des libéraux; qu'ils cessent de tergiverser.

Le gouvernement conservateur a un plan économique clair. Il a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS pour rendre le Canada plus compétitif sur le marché mondial.

Les libéraux n'ont aucun plan. Les Canadiens ont le droit de connaître la position des partis politiques.

[Français]

LA VILLE DE MONTRÉAL

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): M^{me} Hélène Drapeau, l'assistante-greffière de la Ville de Mon-

tréal, a eu l'amabilité de me transmettre une copie d'une résolution, adoptée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal le 22 décembre dernier, se rapportant au malheureux gel des subventions tenant lieu d'impôt foncier, qui risque de placer la Ville de Montréal dans une situation difficile, étant donné, comme le dit la résolution, que cette proposition a été formulée sans aucune consultation préalable avec les municipalités.

Je tiens à vous dire que nous rencontrerons lundi prochain le maire de Montréal, ainsi que l'exécutif et tous les gens qui ont à coeur cette question qui va immensément créer de problèmes à la Ville de Montréal, qui risque de perdre 10 millions, sans aucune consultation. Le caucus du Québec dans son entier—hier, d'ailleurs, le député de Notre-Dame-de-Grâce a posé une question à ce sujet à mon excellent ami, le ministre des Finances—comprend la situation financière, mais nous voulons préciser qu'il n'y a eu aucune consultation et que cela met la situation financière de la Ville de Montréal dans une immense difficulté.

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé. La parole est à l'honorable député de Sarnia—Lambton.

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, à titre de député qui vient du milieu de la petite entreprise, j'appuie totalement la révision de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous n'avons que trop tardé à modifier cette loi.

L'un de mes grands soucis, depuis un certain temps, est que nos petites entreprises n'ont pas assez facilement accès aux capitaux. Un certain nombre d'entrepreneurs de Sarnia—Lambton ont confirmé le bien-fondé de mes inquiétudes.

Aujourd'hui, je me demande encore si les modifications envisagées suffiront à corriger le problème. Les améliorations dépendent de l'engagement ferme et constant de nos établissements financiers à mieux utiliser le programme, à assurer l'accès maximum aux capitaux et à faire preuve de modération dans les garanties exigées. Je me demande si cet engagement sera acquis grâce aux modifications proposées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.